

Assassinat d'une vendeuse en pharmacie à Tchibanga

Le meurtrier présumé est un adolescent de 14 ans

G.R.S.N.
Tchibanga/Gabon

L'INTERPELLATION du présumé meurtrier de Marthe Chanelle Tchibinda Pemba, vendeuse de 35 ans au dépôt pharmaceutique de Mavoundi, dans le deuxième arrondissement de Tchibanga, n'a pas été bien difficile pour les enquêteurs. D'autant que de nombreux indices convergent vers D.A.M., un jeune garçon âgé de 14 ans, qui n'est autre que le fils de la collègue de la défunte. Des sources proches de cette officine révèlent que le jeune homme était considéré comme "un enfant ou le poussin de la pharmacie". Tant le lieu de travail de sa mère était devenu sa seconde maison, qu'il fréquentait depuis l'âge de six ans. On dit également de lui qu'il était en-

touré d'amour, de tendresse, d'attention et de soins tant de sa mère biologique, que de Marthe Chanelle Tchibinda Pemba, qui était aussi devenue presque sa deuxième mère. Mais c'était, hélas, méconnaître les pulsions de cet mouflet, redoublant de 6e au collège Horizons, qui n'appréciait pas du tout d'être contrarié. La preuve, vexé par les remarques de sa mère qui se plaignait de ce que, tout redoublant qu'il est, il n'a pas pu obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au 2e trimestre de l'année scolaire 2017-2018, D.A.M. se réfugiera chez sa tante, la sœur cadette de sa génitrice. C'est là-bas qu'il passera les vacances de Pâques. Entre-temps, il continue de fréquenter sa mère à son lieu de travail. Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, c'est-à-dire la fameuse nuit du drame,



Photo : GRSN/L'Union

Il n'a pas été difficile à la PJ de coincer le meurtrier présumé de dame M.C. Tchibinda, dont le corps git ici à l'intérieur de la pharmacie.

peu avant 19 heures, après avoir assisté à la passation de service entre les deux vendeuses - entre sa mère qui vient de terminer le sien et sa future victime -, le jeune homme se sépare de sa maman et fait mine de prendre la direction du domicile de sa tante, où il réside depuis un moment. En réalité, D.A.M. est allé se

tapir dans un maquis en face du dépôt pharmaceutique, jouant au King off pour attendre le moment opportun d'opérer. **LE MOBILE DU CRIME.** Quelques instants plus tard, profitant de l'obscurité qui prévaut dans la zone, l'adolescent traverse la chaussée, arpente la barrière et s'introduit furtive-

ment dans la pharmacie, armé d'un couteau. Surprise, Marthe Chanelle Tchibinda Pemba comprend qu'elle n'a plus affaire au petit "Ali" qu'elle connaît depuis toujours, et qu'il va falloir se défendre. Mais Chanelle Tchibinda Pemba finit par être terrassée. Une femme pourtant forte, à qui le jeune homme, comme habité par le démon, assène plusieurs coups de couteau à divers endroits du corps. Ali s'empare ensuite des 500 000 francs contenus dans la caisse, jette le couteau et prend la direction du domicile de sa tante, où il va dissimuler l'argent dans son sac d'école. Sans éveiller le moindre soupçon chez ses logeurs. Il feindra même de s'étonner de cette tragédie lorsque, quelques heures plus tard, sa tante lui annonce la triste nouvelle. Mais ce qu'il oublie, c'est

que des gens l'ont vu s'enfuir lorsqu'il a quitté la pharmacie après son forfait. Et ce sont justement ces personnes qui ont conduit les enquêteurs sur la piste de celui qui est désormais considéré comme le plus jeune meurtrier de l'histoire de la province de la Nyanga. Au moment de son interpellation, vendredi dernier, il avait sur lui, une somme de 50.000 francs. En fouillant sa cache, les enquêteurs ont également trouvé 440.000 francs. Interrogé par la Police judiciaire, Ali aurait avoué avoir poignardé la collègue de sa mère, parce qu'elle constituait pour lui un obstacle pour s'emparer de l'argent de la pharmacie. C'est en principe ce mardi que le mineur présumé meurtrier devrait être déféré devant le parquet de Tchibanga, pour être fixé sur son sort.

Avis de recherche à Lambaréné

Mboula Mahoungou Yrvin porté disparu

E.N.
Libreville

UN jeune compatriote nommé Yrvin Mboula Mahoungou, âgé de 23 ans, résidant avec sa famille au quartier Lalala-Cimetière, à Lambaréné, est porté disparu depuis le jeudi 1er mars dernier. Toutes les recherches effectuées à ce jour pour le retrouver sont demeurées vaines. D'où l'inquiétude de plus en plus vive des parents, qui ne savent plus à quel saint se vouer. Yrvin ne serait pas rentré chez lui le jeudi 1er mars après sa journée de travail, comme à l'accoutumée. Pour tenter de le retrouver, commissariats de police, brigades de gendarmerie,



Photo : Escôe NDILOR OUM

Mboula Mahoungou Yrvin, le jeune Gabonais disparu à Lambaréné.

hôpitaux et centres de soins ainsi que d'autres endroits névralgiques de la ville ont été passés au peigne fin par son père, Eugène Mahoungou, et sa mère, Georgette Babicka, ainsi que les autres membres de la famille. Sans succès. Le père du jeune homme

témoigne : « Je suis en larmes tous les jours que Dieu fait, car je ne vois plus mon fils. Il fait des bricoles au Centre communautaire de pêche artisanale de Lambaréné (CCPAL). Il est sorti de la maison le jeudi 1er mars pour aller à son travail, mais on ne l'a plus jamais revu. En se renseignant, nous avons appris auprès de ses collègues que ce jour-là, ils l'avaient vu dans une voiture de type Toyota Hilux blanche aux vitres teintées, mais ils n'ont pas relevé l'immatriculation dudit véhicule. » Eugène Mahoungou, visiblement abattu et désespéré, ajoute que lui et les siens ont parcouru toute la ville et ses environs, sans aucun résultat. Il reste cependant convaincu que son fils est toujours vivant

quelque part. Mais où?... Certaines sources croient savoir que le jeune homme aurait été enlevé par des personnes malintentionnées. La piste du crime ri-

quel est même évoquée. Ce qui ne fait qu'à en rajouter au désarroi des proches du disparu. « Pourquoi c'est à moi qu'une telle chose arrive ?

Qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu ? Où est mon fils ? Que dois-je faire pour retrouver mon fils Yrvin ? », peut-on entendre Eugène Mahoungou se lamenter.



La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe les pensionnés payés par Postebank SA qu'elle déplore les différents désagréments enregistrés compte tenu des difficultés rencontrées depuis quelques mois dans le règlement des pensions via la Poste.

De ce fait, elle procédera exceptionnellement au paiement des dites pensions du mois de mars dans ses Agences et Directions Régionales sur l'ensemble du territoire national, à compter du 05 Avril 2018.

La CNSS renouvelle à ses bénéficiaires de prestations son engagement à mieux les servir.

Fait à Libreville, le 9 mars 2018

Dr Nicole ASSELE
Le Directeur Général



Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 35 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.ga • facebook : cassenationaledesecuritesocialegabon-officiel



Braquage à Koula-Moutou

Une bande neutralisée par la police

C-M.M
Koula-Moutou/Gabon

LA police a fini par mettre la main sur une bande d'adolescents qui semaient la terreur dans la commune de Koula-Moutou, en commettant braquages et vols. Ces jeunes voyous opéraient nuitamment, délestent les paisibles citoyens de leurs biens, notamment les téléphones portables, les sacs à main et d'autres objets de valeur qu'ils revendaient au marché noir. Le lycée Notre dame de la Salette, certains bars de la ville, voire des maisons des particuliers, figurent au nombre des dernières cibles de ces indécents. C'est à la suite des nombreuses plaintes déposées



Photo : Claude-Médard Minico

La bande de voyous appréhendée par la police.

par les victimes contre "X" pour des délits de vols et de braquages, que les éléments de la police judiciaire du commissariat de Koula-Moutou ont diligenté une enquête, en mettant en branle tous leurs réseaux d'informateurs. Stratégie payante car, les auteurs présumés de ces forfaits ont finalement été neutralisés. Une perquisition à leurs domiciles res-

pectifs a permis aux Officiers de police judiciaire (OPJ) de retrouver des objets de valeur, entre autres, des ordinateurs portatifs, des téléphones portables, certainement le fruit du partage des casses perpétrés par ces braqueurs. C'est désormais au procureur de la République près le tribunal de première instance de Koula-Moutou de décider de leur sort.